



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 36

Votants : 45

L'an deux mille vingt-trois, le 31 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 25 octobre 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-08-02

OBJET :

**TRANSFERTS DE
CHARGES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ET LE
CIAS
2023**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Christophe SARRE ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Valérie ROCHE ayant donné procuration à Christian JOUHET ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à René POUILLE ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Michel BANCAREL remplacé par Patricia ROSSIGNOL ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : François BRUNET ; Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Bernadette GOURSON ; Pascale JEAN ; David SABY

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Prefecture

063-200072080-20231031-CC20230802-DE
Reçu le 14/11/2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal de la communauté de communes,

Considérant que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge certaines dépenses des budgets du CIAS, à hauteur de **100 429.51 €**,

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant du remboursement au profit du budget principal de la communauté de communes par le budget principal et les budgets annexes du CIAS comme suit :

- Budget annexe « Aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Hébergement (locaux de Pionsat-St Gervais) : 8 500.00€
- Frais de maintenance et de locations des photocopieurs : 3530 €
- Frais de personnel administratif : 19 744.01 €
- Frais de maintenance informatique : 2570 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 34 344.01 €.

- Budget annexe « EHPAD Maurice Savy » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (73.81%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 2572 €
- Frais de maintenance informatique : 2 303.61 €
- Charge de personnel service compta 11 662.05 € soit 50%
- Charge de personnel service RH 12 826.20 €
- Charge de personnel Astreinte 2500 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 31 863.86 €

- Budget annexe « Foyer Logement Les Tilleuls » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

AR Prefecture

063-200072080-20231031-CC20230802-DE
Reçu le 14/11/2023

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 912 €
- Frais de maintenance informatique : 817.39 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 1729.39 €.

- Budget annexe « EHPAD des Bords de Sioule » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes (26.19%) :

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 3484€
- Frais de maintenance informatique : 2020 €
- Charge de personnel service compta 11 662.05 € soit 50%
- Charge de personnel service RH 12 826.20 €
- Charge de personnel Astreinte 2500 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 32 492.25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le montant des charges transférées ci-dessus et le remboursement des budgets annexes du CIAS au profit du budget principal de la communauté de communes tel que détaillé ci-dessus.
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 31 octobre 2023.

Le Président

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes